

**Ce document présente succinctement les modifications introduites par la nouvelle version 5.1, éditée le 1<sup>er</sup> mai 2020.**

- ➔ Projets déposés directement à la SHQ : La version 5.1 du fichier Factures doit être utilisée pour tous les projets ;
- ➔ Projets déposés aux villes mandataires : La version 5.1 du fichier Factures doit être utilisée pour tous les projets sauf ceux qui sont à l'étape ED ou à l'étape DAI. Pour ceux-ci, vous devez continuer d'utiliser la version du fichier Factures que vous utilisez déjà).

*Cette version du fichier de Factures est nécessaire pour améliorer sa gestion à la SHQ. Aucune modification autre que le changement du libellé du poste n'est visible à l'utilisateur.*

### **Général**

Le poste 1241 « Organisme sans expérience » a été ajouté. Cette mise à jour est nécessaire pour que le fichier de Factures soit cohérent avec la DAF.

### **Configuration du poste**

Si vous êtes déjà un utilisateur ou une utilisatrice de la DAF, votre poste est déjà configuré. Vous n'avez rien à faire.

Pour ceux qui n'ont jamais configuré leur poste avec la DAF, communiquer avec le pilotage pour faire configurer votre poste.